

environnement

Résidence seniors : un recours devant la justice

Les opposants à la résidence seniors de Chinon passent à l'offensive. Ils viennent de déposer un recours devant la justice.

L'opposition au projet de résidence seniors à Chinon monte d'un cran. Après avoir déposé un recours gracieux auprès de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire (1), quatre membres du collectif Chinonais environnement ont déposé un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, le 14 mars. Ils demandent l'annulation d'une délibération prise le 18 septembre 2025 par l'intercommunalité chinonaise, modifiant le plan local d'urbanisme intercommunal-habitat (PLUi-H). Parmi les ajustements administratifs approuvés par les élus, l'un d'eux est plus particulièrement contesté : celui qui ouvre la voie à l'urbanisation du Bois Carré pour permettre la construction d'une résidence seniors de 91 logements par un promoteur (2).

Des arguments sur le fond et la forme contre la délibération

En novembre 2025, ces mêmes personnes avaient engagé une procédure à l'amiable avec l'intercommunalité pour lui demander de faire machine arrière. Les réponses apportées

n'ont pas suffi aux requérants. « Elles sont très factuelles, administratives. Ils manquent des éléments », indique Hervé Chaballier, l'une des quatre personnes à avoir déposé ce recours avec le soutien financier d'une « cinquantaine » de contributeurs.

Le collectif s'oppose à ce projet de résidence seniors pour des raisons écologiques. Le site retenu étant classé en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff), il va en contradiction avec les textes réglementaires de protection de l'environnement en vigueur, selon les opposants. Ce que l'intercommunalité conteste.

Leur recours pointe aussi une « absence de justification » du lieu choisi (le Bois Carré) « au regard de solutions alternatives » ainsi qu'« une erreur manifeste d'appréciation au regard du risque d'exposition des futurs résidents aux feux de forêt », et ajoute qu'« aucune mesure concrète de compensation n'a été envisagée par la CCCVL ».

« Noyage d'un dossier sensible »

Les requérants s'en prennent aussi à la forme de la procédure. Ils jugent, notamment, que les modalités de la concertation, en amont de l'enquête publique, ont été « insuffisantes » voire « n'ont même pas été res-



Les opposants à la résidence seniors de Chinon veulent faire annuler la délibération qui facilite son implantation.

(Photo archives NR, Oriane Cuenoud)

pectées ». La procédure d'enquête publique unique, menée sur plusieurs projets distincts « sans rapport aucun les uns avec les autres », est également contestée. « C'est un fourretout de révisions et de modifications, estime Hervé Chaballier. Selon notre avocat, il n'y aurait pas dû y avoir qu'une seule enquête publique ». Il y voit le « noyage d'un dossier sensible ».

« On ne fait pas ça pour le plaisir », argue Hervé Chaballier, ancien directeur général des services de la Ville de Chinon

(1992-2015), pour justifier ce recours. « Ce qui nous anime, c'est le respect de la biodiversité. C'est une préoccupation qui peut être désuète mais qui nous semble fondamentale. »

Oriane Cuenoud

(1) Rejeté par un courrier du président de la communauté de communes du 16 janvier 2026, précise l'avocat des plaignants. (2) Contacté, le promoteur « apprend » ce recours et « n'a pas encore décidé de stratégie », ni pris de décision quant au maintien ou au retrait du projet.

livres

Éric Maucort s'en prend au système

Air détendu, livre sous le bras, Éric Maucort s'apprête à écrire un nouveau chapitre de sa vie. À l'issue des élections municipales du 15 mars pour lesquelles l'ex premier adjoint au maire ne s'est pas représenté, il s'apprête à laisser la politique derrière lui. Mais pas sans laisser sa trace. Dans un ouvrage de près de 200 pages intitulé *Au cœur d'un conseil municipal, chroniques douces-amères d'un mandat, Chinon* et sorti début mars 2026, Éric Maucort dresse le constat de ses six ans d'expérience en tant « qu'élus d'une ville de 8.000 habitants ».

« Quand vous êtes dans l'action, vous êtes tout feu tout flamme. Puis vous prenez la



Éric Maucort a publié son deuxième ouvrage ce mois de mars. (Photo NR, Ana Gressier)

mesure de l'organisation. J'ai commencé à ressentir une sorte d'empêchement, explique

celui qui s'apprête à céder son écharpe d'adjoint lors du conseil d'installation de vendredi 20 mars. *Écrire, c'était ma soupape. C'est ma façon de passer la main à d'autres.* »

« L'élus n'a pas de marge de manœuvre »

« Pourquoi l'État s'interdit-il d'aimer ses territoires », écrit l'auteur qui « n'y va pas avec le dos de la cuillère contre le système ». Ces critiques qui reviennent fréquemment tout au long des pages sont associées à des propositions. Par exemple, que l'État fasse confiance aux maires ruraux : « Il faut donner les clés à celui qui se fait engueuler tous les jours. L'élus doit se battre

en permanence pour jouer son rôle d'élus, il n'a pas de marge de manœuvre. »

Ou encore supprimer la règle de parité pour les municipales « qui rend difficile de créer des listes dans les petites communes » et augmenter l'indemnité du maire qu'il juge trop basse pour l'ampleur du travail. Tout un tas de raisons qui expliquent aussi bien son retrait de la vie politique. « Quand la frustration dépasse le plaisir, il faut se retirer. »

Ana Gressier

Éric Maucort sera en dédicaces à la Maison de la presse de Chinon samedi 21 mars et à l'Espace culturel de Leclerc le 11 avril.

en bref

RECTIFICATIF

Des animations en moins prévues par le Syndicat des vins

Le festival Les Nourritures élémentaires ne reviendra pas, contrairement à ce que nous avons écrit dans notre édition du 19 mars au sujet de l'assemblée générale du Syndicat des vins de Chinon. Les seules animations auxquelles le syndicat contribuera en 2026 sont les Vignerons dans la ville à Chinon et BanQuai de Loire à Paris.

agenda

> Conseil municipal.

Séance d'installation du nouveau conseil municipal vendredi 20 mars, à 17 h, à la mairie de Chinon (salle Oliver-Debré).

> Association Vie libre.

La prochaine réunion mensuelle aura lieu vendredi 20 mars, à 20 h 30, à la salle de l'ancien collège, 56, rue Jean-Jacques-Rousseau.

> Association Musiques et Patrimoine.

Assemblée générale samedi 21 mars, à 10 h, à l'espace Rabelais à Chinon. Puis concert d'ouverture de saison *Romance urbaine*, à 20 h 30, au même endroit. Tarifs : 8 et 12 €, gratuit (jusqu'à 18 ans). Renseignements au 02.47.93.03.72.

Réservations sur www.helloasso.com/associations/musiques-et-patrimoine-en-pays-du-chinonais

utile

> Pharmacie de garde.

32.37 (0,34 € la minute).

> Bibliothèque Le Patio.

De 15 h à 18 h. Tél. 02.47.98.19.18.

> Médiathèque du Véron.

De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Tél. 02.47.98.19.19.

> Piscine de Chinon.

De 12 h à 13 h 45 et de 17 h à 19 h. Tél. 02.47.93.08.45.

> Piscine du Véron.

De 12 h 15 à 14 h et de 17 h à 20 h. Tél. 02.47.58.44.80.

> La NR.

Au 32, rue du Commerce. Bureau ouvert le matin.

Tél. 02.47.93.06.73; mail : nr.chinon@nrco.fr

> La ligne des abonnés.

De 8 h à 18 h. Tél. 02.47.31.70.45; mail : abonnements@nrco.fr

réagissez

Pour réagir à un article :

Écrivez-nous sur nr.chinon@nrco.fr ou sur X (ex-Twitter) ; @NR_Chinon).